

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 11 (1873)
Heft: 8

Artikel: Un sanglier tué deux fois
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182234>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Un sanglier tué deux fois.

Tout inspire nos poètes, depuis l'animal le plus intéressant de la création jusqu'au cochon sauvage; témoin les vers suivants, qui nous sont adressés par un de nos abonnés, et que nous reproduisons textuellement.

On raconte qu'un jour, un robuste chasseur,
Sur les bords du Nozon, arrivait plein d'ardeur,
Accompagné, dit-on, du berger du village.
Suivant tous deux les pas d'un animal sauvage,
Le fusil sous le bras, ils marchaient lentement,
Et fouillaient les buissons très attentivement.
Dans deux jours, disaient-ils, délicate et rôtie,
La viande du sanglier va nous être servie!...
Et soudain d'un fourré, près d'un terrain glissant,
L'animal furieux s'échappe en bondissant.
Plus leste ou mieux placé, le brave moutonnier
Apprête son fusil et tire le premier.
Percé de part en part, le pauvre solitaire
Rougeait de son sang et la neige et la terre.
Nos glorieux chasseurs le suivent en courant,
Pensant l'attraper mort ou du moins expirant.
Mais la nuit les surprit, alors perdant sa trace,
Ils dûrent rebrousser en faisant la grimace.
Le lendemain, tous les chasseurs de l'Isle
Disaient l'avoir tué... c'était chose facile.
Arrivés sur les lieux où gisait le sanglier,
Ils purent à loisir très bien le fusiller.
On dit même qu'étant au comble du bonheur,
Avant que de tirer ils chantèrent en chœur.
Si mes vers, mal rimés, prêtent à la critique,
Le fond de ce récit est, je crois, authentique.

Il paraît résulter de ce qu'on vient de lire qu'un sanglier, blessé mortellement près de Pompaples, par deux chasseurs de la contrée, serait allé mourir plus loin dans les bras d'autres chasseurs.

Les premiers chasseurs contestent à ceux de l'Isle la gloire de cette chasse. A qui appartient-elle réellement? *That is the question.*

Quelques-uns affirment que l'animal était déjà mort quand les dernières balles l'atteignirent; d'autres soutiennent au contraire qu'il était vivant, très peu vivant, il est vrai, mais que, dans son agonie, il attendait de pied ferme l'attaque de l'ennemi; d'autres encore prétendent qu'après sa première blessure, il a été achevé à coups de mouchoir de poche... Il n'y a que cette pauvre bête seule qui pourrait nous dire l'exacte vérité.

En effet, on ne peut guère se fier aux récits qui nous ont été donnés sur les différentes parties de chasse au sanglier organisées cet hiver. Tous les journaux ont rapporté dernièrement, avec la meilleure bonne foi du monde, qu'à la suite d'une battue, un superbe

sanglier, pesant près de 300 livres, était venu se faire tuer à coups de couteau de boucher dans les rues de La Sarraz.

Eh bien! cette nouvelle, qu'on dit émaner d'une source très chrétienne de la localité, n'est, paraît-il, qu'un gros mensonge et le sanglier qu'un affreux canard. Le temps n'est certes pas éloigné où nous apprendrons que ces animaux errent par centaines autour de la petite ville en question, et sont si familiers qu'ils paissent calmement dans les vergers voisins. Quel est le pasteur qui sera à la tête de ce troupeau? qui nous apportera cette intéressante nouvelle? nous l'ignorons encore.

En attendant, et pour faire une petite diversion, nous allons donner à nos lecteurs le récit d'une chasse au sanglier, un peu plus émouvante que celle dont nous venons de parler. Nous l'empruntons à *l'Esprit des bêtes*, par Toussenet, charmant ouvrage dont nous ne saurions trop recommander la lecture :

« On arrive; les relais sont jugés inutiles; on chassera de meute à mort. Quarante-cinq chiens anglais sont à la fois dressés à l'attaque. La bête débouche, traverse le pré à fond de train; les quarante-cinq anglais sont sur elle et lui soufflent le poil. C'est l'ouragan qui passe, noir, menaçant, terrible. L'attaque a eu lieu à 1 h. 25 m. Or, il est 1 h. 30, et la chasse tourne autour de nous sans que nous puissions préciser le lieu de la bataille. Mais écoutez....., c'est la voix de la meute furieuse qui se fait entendre; nous nous rapprochons. Mais le bon moment n'est pas venu encore; la bête n'a pas jugé assez inexpugnable la position où elle fait mine de s'acculer. Elle repart rapide comme le vent: le sanglier n'est pas un quadrupède qui court, c'est une boule qui roule, lancée à toute vapeur.

En entrant au Gorgeat, affreuse enceinte bordée d'une formidable muraille de houx et d'épines noires, le rusé solitaire a forcé de vitesse pour avoir le temps de s'y frayer passage et de dresser ses batteries. Dix chiens s'élancent de front sur le passage de la fine bête; emportés par la même ardeur, ils se culbutent, se déchirent, s'entassent.

Du poste qu'il a choisi et où il attend ses innombrables ennemis, les yeux rouges de sang, les lèvres écumantes, le solitaire tombe comme la foudre au milieu des assaillants surpris; il éventre, découpe, mutile, taille tout ce qui s'offre à ses coups. La voie est déblayée; les deux premières bêtes que le mons-

trueux animal a frappées sont restées sur la place ; leur poitrine est ouverte du sternum à l'épaule. Trois ou quatre champions se retirent en poussant d'affreux hurlements ; les intestins leur sortent du corps par de larges fissures.

Il est 1 h. 37..... deux chiens sont étendus roides morts, dix, douze hors de combat.

Les chasseurs se hâtent ; les cavaliers mettent pied à terre et se disposent à pénétrer dans le fourré, la carabine et le couteau à la main. Il faut dire que lorsque le sanglier est acculé contre un tronc d'arbre, occupé à discuter avec les chiens, la vue du veneur porte sa colère au paroxysme. Il laisse ordinairement ses premiers adversaires et tourne toute sa rage contre le survenant. C'est le moment que les veneurs choisissent pour loger une balle entre les deux yeux de l'animal, qui fond droit sur eux. Mais les ronciers de ce lieu ne permettaient pas de tenter l'aventure.

On entend des bords de l'enceinte un formidable charivari formé de hurlements de douleur, de cris sourds de vengeance, d'aboiements frénétiques, de grognements de rage, accentués du roulement des redoutables castagnettes des mâchoires. Les geais, les pies, oiseaux éminemment bavards, brodent sur l'événement leurs discordants commentaires.

Le théâtre du combat commence à s'élargir ; la terre et les buissons voisins s'empourpent peu à peu ; il est 1 h. 30 minutes.

Est-ce le sanglier qui est chassé, est-ce le sanglier qui chasse ? On ne sait. Les aboiements indiquent tout à coup que le théâtre du combat change de place. Le sanglier charge la meute et la force à rebrousser. Mais la roche tarpéienne, hélas ! est près du Capitole ! Dans son retour offensif, l'animal imprudent, emporté par sa fougue, a baisé de trop près le bord de l'enceinte. Il passe à portée de la balle d'un veneur courageusement engagé dans le roncier. La bête tombe : il est 1 h. 50..... Le drame n'a duré que trente minutes. Cinq chiens sont éventrés, douze grièvement blessés, douze légèrement. Quatre minutes de plus, la meute entière y passait !

Le sanglier pesait 400 livres. »

Cérémonies et coutumes des Juifs.

III

Le jour du Sabbat. Cette fête est en grande vénération parmi les Juifs ; ils ne peuvent se livrer à aucun travail ce jour-là, pas même allumer ni éteindre le feu. Dans l'hôtel, le Juif se couche et sonne le garçon pour le prier d'éteindre sa chandelle ; s'il faut la rallumer pendant la nuit, il sonne de nouveau. Les Juifs n'apprennent rien pour leurs repas et ne mangent que des choses cuites le vendredi. On ne commence aucun ouvrage le vendredi qui ne puisse s'achever le soir. Environ une heure avant le coucher du soleil, on met dans un lieu chaud les mets préparés le lendemain, et tout ouvrage cesse. Le jour du sabbat, au sortir de la synagogue, chacun retourne chez soi, et en se saluant, on ne dit pas bon jour,

mais *bon sabbat*. Quand la nuit vient et qu'on peut découvrir au moins trois étoiles, le sabbat est terminé.

La fête de Pâques, commémorative de la sortie d'Égypte, dure huit jours. Tout pain levé est interdit.

L'année des Hébreux commence le premier septembre. Ils ont l'habitude de mettre sur la table, ce jour-là, du miel et du pain levé, comme pour augurer que l'année sera plantureuse et douce.

Un *jeûne* se célèbre au mois de juillet, en mémoire des malheurs qui arrivèrent à pareil jour à Jérusalem. Le jeûne commence le soir jusqu'au soir du lendemain. Il est absolument défendu de boire ni manger quoi que ce soit.

Dans la *cérémonie du mariage*, on met sur la tête des époux un grand voile. Le rabbin, le chantre, ou le plus proche parent, prend ensuite une tasse pleine de vin, et, après avoir béni Dieu, il donne à boire aux époux. L'époux met alors un anneau au doigt de sa moitié et lui dit : *Voici, tu es mon épouse selon le rite de Moïse et d'Israël*. Après quelques recommandations sur les devoirs des époux, on apporte une seconde fois du vin ; on chante six bénédictions ; puis, quand les époux ont bu le vin, l'époux jette le vase à terre de toute sa force et le met en pièces, afin de mêler aux réjouissances de la noce l'idée de la mort qui, nous brisant comme un verre, nous apprend à ne point nous enorgueillir. Puis toutes les personnes présentes crient : *A la bonne heure !* et chacun se retire.

La circoncision. — Au huitième jour, le père doit faire circoncire son fils. La nuit qui précède le jour de la circoncision se nomme *veille*, car personne de la maison ne dort ; les amis et amies des parents viennent les visiter, et la nuit se passe en réjouissances. Dès le matin, on prépare deux sièges, dont l'un est pour le parrain qui tient l'enfant, et l'autre pour le prophète Elie, qui, selon plusieurs, assiste invisiblement à toutes les circoncisions. Le *circonciseur* vient d'abord avec un plat, sur lequel sont déposés le rasoir, les poudres astringentes, du linge, de la charpie et de l'huile rosat. Quelques cantiques sont chantés en attendant la marraine qui apporte l'enfant. Lorsqu'elle le remet au parrain chacun crie : *Le bien venu*. Le parrain place encore l'enfant sur ses genoux, et le circonciseur, prenant le rasoir, dit en exécutant l'opération : *Béni sois-tu, Seigneur, qui nous as commandé la circoncision*. Cela fait, il prend une tasse pleine de vin, et, après l'avoir béni, prononce une autre bénédiction pour l'enfant en lui imposant le nom qu'on veut lui donner. Tous ceux qui ont été présents à la cérémonie disent au père en s'en allant : *Puissiez-vous ainsi assister à ses noces*.

L'enfant est ordinairement guéri en 24 heures.

Dans notre prochain numéro, nous terminerons ce petit aperçu sur les mœurs des Juifs par quelques détails très curieux sur les morts et les sépultures.

Anfredi.

De toutes les fortunes que la Rochelle vit surgir au douzième siècle, la plus rapide et la plus éclatante fut à coup sûr celle